

## BROCANTE du 18 MAI 2025 – PARKING DU PIR (avenue de Beaumont)

Particuliers

A retourner à l'Hôtel de ville – 1 place du 19-Mars-1962  
95470 Fosses - Tél : 01 34 47 40 13

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Pièces à joindre obligatoirement à l'inscription (tout dossier incomplet ne sera pas traité) :**

- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse (sauf si l'inscription se fait sur place)
- Photocopie recto/verso de votre pièce d'identité

**Inscriptions dans nos bureaux le jeudi de 14h30 à 19h30, du 17 mars au 9 mai 2025.**

Au-delà du 9 mai, les inscriptions seront traitées en fonction des places restantes.

**Journée portes ouvertes : le samedi 29 mars de 10h00 à 11h45 – Hall de la mairie.**

**Tarif :** 1 emplacement équivaut à **une place de parking** soit **14 €** l'emplacement pour les Fossatussiennes et Fossatussiens  
**21 €** l'emplacement Hors commune.

(Si vous souhaitez garder votre véhicule sur place, il faudra prendre 2 emplacements)

Je réserve  emplacement(s) au prix de  € =  €

- Chèque à l'ordre de **RM ANIM VIE SOCIALE LOCALE FOSSES**  
 Espèces

**Si vous souhaitez garder le même emplacement que l'an passé ou être placé à côté d'une personne en particulier, merci de le signaler ci-dessous et de faire vos envois groupés.**

Place 2024 : Allée ..... Place n° ..... Placement à côté de : .....

**OBJET DE LA VENTE :** (à préciser obligatoirement) .....

**Engagement du déclarant :**

Je soussigné (NOM, prénom) ....., certifie exacts les renseignements ci dessus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Déclare :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature.  
 Avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature.

**Toute fausse déclaration constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal et est punie d'une amende de 15 000 € conformément à l'art. L. 310-5 du code de commerce. La connaissance de ces dispositions et des arrêtés municipaux décharge les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives.**

Fait à \_\_\_\_\_,  
Le \_\_\_\_\_  
Signature de l'exposant

La Maire  
Jacqueline HAESINGER

**Le numéro de votre emplacement est le :**

**ATTENTION : Ce bulletin est à présenter obligatoirement à votre arrivée**

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée par la Loi n° 2004-801 du 06 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel vous concernant auprès de la Direction de l'Education et de la Vie Locale.

- En cochant cette case, vous acceptez de recevoir par e-mail des informations de la Direction de l'Education et de la Vie Locale.  
 En cochant cette case, vous acceptez de recevoir par e-mail des informations pratiques, des actualités sur la ville.